



Droit de nationalité française

Par **RimeBhk**, le **10/11/2012 à 05:00**

Bonjour,rnrn 1) Je suis libanaise, née à Valenciennes à 1992.rn 2) J'ai quitté La France à l'age de 5 ans. (Au Liban)rn 3) Je suis revenue en France à l'age de 19 ans pour mes études (séjour étudiant depuis septembre 2011).rn rn (Lorsque je suis née ma mère faisait son master et a eu son doctorat la-bas + travail de 3 ans , environ a vécu 13 ans en France mais n'avait pas demandé la nationalité française)rnrnJe compte vraiment rester ici et je voudrais bien savoir quoi faire afin d'avoir la nationalité française et est-ce qu'il y aurait une possibilité pour ma mère de l'avoir ou pas du tout.rnrnCordialement

Par **AlexanderVas95**, le **10/11/2012 à 14:41**

Bonjour,rnVotre mère est toujours resté en France depuis? est elle née en France? rnDans votre cas, vous n'êtes pas éligible pour la nationalité, en tout cas pas pour l'instant, vous pourrez demander la nationalité française, comme tout étranger, après 7 ans (je crois) de présence en France, et en ayant au moins un Master et peut être une promesse d'embauche.rnVotre naissance en France n'est pas pas considérée car vous êtes partie à l'âge de 5 ans et êtes revenu à l'âge de 19 ans, pour obtenir la nationalité il faut arriver en France vers l'âge de 11 ans et rester en France jusqu'à ces 18 ans (même si vous n'êtes pas né en France).